

DEMANDE D'ADHÉSION MEMBRE CORPORATIF/ AFFILIÉ / PROFESSIONNEL

Par la présente, nous formulons une demande d'adhésion à titre de MEMBRE au sein de l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec, avec droits et privilèges s'y rapportant. Sur acceptation de notre adhésion, nous nous engageons à nous conformer à la constitution de ladite Association ainsi qu'aux règlements et de son code d'éthique.

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

N° DE LICENCE RBQ : _____ :

TÉLÉPHONE : _____ CELL : _____ TÉLÉCOPIEUR : _____

COURRIEL : _____ SITE INTERNET _____

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL APPROXIMATIF : _____ NOMBRE D'ANNÉE(S) EN AFFAIRES : _____

NOMBRE D'EMPLOYÉ(S) : (_____)

(MEMBRE CORPORATIF SEULEMENT) QTÉ : (_____) Briqueteur (_____) Apprenti (_____) Manœuvre

Note: Ces chiffres demeureront confidentiels et ne seront en aucun cas divulgués. Ils serviront à établir un barème de représentativité de masse par l'AEMQ utile lors de nos différentes représentations auprès des instances gouvernementales.

Cochez vos spécialités : (Membre corporatif seulement)

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Résidentiel léger Neuf | <input type="checkbox"/> Résidentiel lourd Neuf | <input type="checkbox"/> Commercial/Industriel/Institutionnel Neuf |
| <input type="checkbox"/> Résidentiel léger Restauration | <input type="checkbox"/> Résidentiel lourd Restauration | <input type="checkbox"/> Commercial/Industriel/Institutionnel Restauration |

Coût de la cotisation annuelle

- | | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> MEMBRE CORPORATIF (entrepreneur en maçonnerie) | *500\$ + tx = 564,38 \$ |
| <input type="checkbox"/> MEMBRE AFFILIÉ (distributeur, fabricant, etc.) | *500 \$ + tx = 564,38 \$ |
| <input type="checkbox"/> MEMBRE PROFESSIONNEL (avocat, assureur, etc...) | *250 \$ + tx = 282,19 \$ |

*tarif sujet à changement sans préavis

RÈGLEMENT D'ADHÉSION

(Membre corporatif seulement)

Notre mandat est de promouvoir, protéger, développer et défendre le métier et l'industrie de la maçonnerie au Québec.

Définition du membre corporatif (entrepreneur en maçonnerie) : entreprise incorporée ou non qui exécute par l'entremise de salariés directement à son emploi des travaux de maçonnerie exécutés par l'ensemble de ses salariés de la construction à son emploi au cours des douze (12) derniers mois ou depuis l'obtention de la licence RBQ, si en vigueur depuis moins de douze mois ».

1. Le mandat de l'entreprise doit être dédié principalement à la mise en œuvre de la maçonnerie
2. L'employeur possède une licence 4.1 en règle de la RBQ.
3. L'entreprise doit exécuter les travaux de maçonnerie par l'entremise d'employés qui détiennent leur numéro d'embauche de la CCQ.
4. La sous-traitance en maçonnerie ou travaux connexes ne peut représenter plus de 15% du chiffre d'affaires global et annuel de l'entreprise.
5. Période d'approbation : Il faudra compter une période de 45 jours ouvrables suivant la date de réception du « formulaire d'adhésion membre corporatif » avant que l'entreprise soit reconnue officiellement membre corporatif. Un document attestant votre admission sera envoyé par courrier après ce délai.

Je, soussigné, atteste avoir pris connaissance du règlement d'adhésion et je m'engage à le respecter.

En foi de quoi je signe: _____ Date : _____

Nom (en lettres moulées): _____ Titre : _____